

COMITE DE LA VIENNE DE TENNIS DE TABLE

REGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL

DEPARTEMENTAL - SAISON 2019-2020

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le critérium fédéral est une épreuve individuelle qui se déroule chaque saison sur 4 tours d'une journée. A l'échelon départemental, il a lieu le vendredi soir pour les catégories juniors à vétérans et le samedi après-midi pour les catégories jeunes à des dates fixées par le comité de la Vienne et dans des lieux fixés par le comité de la Vienne après appel de candidatures. Une licence traditionnelle est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.

Tout joueur s'inscrivant avec une licence promotionnelle sera immédiatement basculé en licence traditionnelle par le comité de la Vienne

1-1 : Inscriptions

Un droit d'inscription est demandé chaque saison, il est fixé chaque année par le conseil de ligue de la Nouvelle Aquitaine de Tennis de table.

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet : <http://services.lnatt.fr>

Pour le niveau départemental, les inscriptions sont closes 1 semaine le dimanche soir avant chaque tour. Passée cette date, le site ne propose que les dates restantes ouvertes aux inscriptions sur les tours suivants.

Pour rappel le calendrier des dates des 4 tours et des clôtures d'inscription saison 2018-2019

	Tour n°1	Tour n°2	Tour N°3	Tour n°4
Dates des tours CF	Vendredi 12 octobre Samedi 13 octobre	Vendredi 22 novembre Samedi 23 novembre	Vendredi 24 janvier Samedi 25 janvier	Vendredi 13 mars Samedi 14 mars
Dates limites inscriptions	Dimanche 6 octobre	Dimanche 17 novembre	Dimanche 19 janvier	Dimanche 8 mars

Aucune inscription pour le tour considéré et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.
La liste définitive de chaque tableau sera diffusée **le mercredi précédant la compétition, après validation des repêchages éventuels des divisions supérieures.**

1-2 : Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 30 mn et 20 mn avant l'heure officielle de début de la compétition

Si un joueur ne s'est pas présenté à la fin du pointage, il est déclaré forfait pour le tour considéré.

En cas de retard annoncé au Juge-arbitre avant la fin du pointage, le joueur sera conservé dans le tableau. S'il ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point pour celle-ci et peut disputer les parties lui restant à jouer.

1-3 : Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

1-4 : Abandon

Tout joueur abandonnant en poule marque 0 point pour le tour considéré et n'est pas autorisé à participer au tableau final.

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

1-5 : Repêchage

Un repêchage est le fait de maintenir dans son échelon ou de faire accéder à l'échelon supérieur un joueur qui n'avait pas pu gagner soit son maintien soit son accession de par ses résultats sportifs.

Le repêchage n'est pas un droit.

Aucune sanction sportive ou financière ne peut être prise à l'encontre d'un joueur qui refuse son repêchage.

1-6 : Forfait

Tout participant, engagé pour un tour dans un tableau donné, doit honorer cet engagement.

Un licencié inscrit qui a un empêchement doit impérativement prévenir le responsable du critérium (criterium_86@cd86tt.fr) au plus tard le jeudi 22h précédant l'épreuve.

Passée cette date, **toute absence** devra être justifiée par un certificat médical à envoyer au secrétariat du comité de Tennis de Table :

Maison des sports – 6, allée Jean Monnet – Bât C3 – 86000 Poitiers

Les **forfaits non excusés** seront sanctionnés d'une amende de 6 € pour la catégorie Juniors et d'une amende de 12 € pour la catégorie Seniors. Pour les autres catégories, le premier forfait non excusé est gratuit, mais les suivants seront sanctionnés d'une amende de 5 €.

TITRE 2 : JUNIORS-SENIORS MASCULINS ELITES

Les juniors sont intégrés dans les catégories seniors messieurs.
En fonction du nombre d'inscrites, les féminines peuvent évoluer dans les catégories juniors/séniors messieurs.
Les inscrits en messieurs sont répartis **en plusieurs divisions**.

PREREGIONALE : 1 groupe de 12 joueurs répartis en 2 poules de 6 et classement intégral.
DEPARTEMENTAL 1 : 2 groupes de 12 joueurs (D1A et D1B) répartis en 2 poules de 6 et classement intégral.
DEPARTEMENTAL 2 : 2 groupes de 12 joueurs (D2A et D2B) répartis en 4 poules de 3 et classement intégral.
Et ainsi de suite jusqu'à l'intégration complète des joueurs inscrits.

La gestion des participants est faite au « tour par tour », ce qui signifie qu'un joueur peut s'inscrire dès le début de la saison pour plusieurs tours, ou pour les 4 tours, ou choisir de s'inscrire à chaque tour.

En cas d'inscription à chaque tour, ne pas oublier de valider son inscription dans les délais pour le tour suivant, car celle-ci n'est pas automatique !

En fonction des inscrits au tour par tour, il est possible que certains groupes intègrent plus de 12 joueurs. Dans ce cas, le juge arbitre de l'épreuve adaptera la répartition des poules (1 poule de 6 et 1 poule de 7, 2 poules de 7...)

2-1 : Constitution des divisions pour le 1er tour

Pour le 1er tour, les divisions sont constituées en tenant compte des points-critérium de la saison précédente.

Un joueur n'ayant pas participé au Critérium la saison précédente sera incorporé derrière le joueur ayant le plus de points classement que lui.

2-2 : Montées et descentes

2-2-1 : Montées :

Les montées sont obligatoires.

Au niveau Pré-Régionale départemental :

A chaque tour et dans chaque territoire, il y aura 8 montées des départements réalisées comme suit :

- 1 montée par département
- Des montées supplémentaires (au prorata du nombre d'engagés juniors + séniors au critérium de l'année précédente).

Le 1^{er} de chaque tableau des autres divisions départementales monte en division départementale supérieur

2-2-2 : Descentes :

Le dernier de chaque tableau descend au niveau départemental inférieur.

Les tableaux seront complétés en fonction des montées/descentes du niveau régional.

TITRE 3 : CADETS - MINIMES - BENJAMINS – POUSSINS

Les catégories d'âges des jeunes sont les suivantes :

- Cadets (-15 ans)
- Minimes (-13 ans)
- Benjamins (-11 ans)
- Poussins (-9 ans)

Pour chaque catégorie d'âge il est mis en place plusieurs divisions nommées comme suit :

- 1 division Pré-régionale de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.
- 2 divisions D1 (D1A et D1B) de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.
- 2 divisions D2 (D2A et D2B) de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.

Et ainsi de suite jusqu'à intégration complète des joueurs de la catégorie concernée.

Un joueur inscrit au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour il redescend d'une division. Cependant il peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire mais possibilité de compétition en surnombre. Dans ce cas, le juge arbitre de l'épreuve adaptera la répartition des poules (1 poule de 6 et 1 poule de 7, 2 poules de 7...)

3-1 : Placement des joueurs au premier tour

Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

- **Joueurs ayant participé au critérium l'année précédente :**

Au premier tour les participants sont placés en tenant compte du total des points critérium obtenus à l'issue de la saison précédente.

En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort.

- **Joueurs n'ayant pas participé au critérium l'année précédente :**

Les joueurs qui s'engagent, avant la date limite fixée pour les inscriptions, sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre est fixé avant le premier tour en fonction du nombre de joueurs concernés.

3-2 : Montées et descentes

Les premiers des catégories -15 ans garçons et -11 ans garçons du niveau Pré-régionale montent en R1. Si le premier refuse la montée, il incorpore le niveau supérieur départemental de sa catégorie d'âge dans la plus basse division.

La montée est alors proposée au deuxième, et à lui seul, dans les mêmes conditions.

Les 2 premiers de la catégorie -13 ans garçons du niveau Pré-régionale montent en R1. De la même façon, si les joueurs refusent la montée, ils incorporent le niveau supérieur départemental de leur catégorie d'âge dans la plus basse division.

Les montées sont alors proposées aux 3^{ème} et 4^{ème} dans les mêmes conditions.

TITRE 4 : CADETTES - MINIMES FILLES - BENJAMINES

L'organisation des tours du critérium au niveau départemental pour les féminines sera mise en place en fonction du nombre de joueuses inscrites.

Il pourra être mis en place une division unique.

Une joueuse inscrite au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour elle redescend d'une division. Cependant elle peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire.

4-1 : Montées et descentes

Les premières de chaque catégorie peuvent monter en PN, y compris dans le cas de division unique. Les joueuses devront remplir un document de confirmation de monter en division supérieure. (Joint en annexe).

TITRE 5 : FINALES DEPARTEMENTALES DU CRITERIUM FEDERAL

5-1 : Organisation et participation

Les finales départementales des individuelles se déroulent sur une journée à une date fixée par le comité de la Vienne de Tennis de Table.

Les finales départementales du critérium fédéral sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table ayant au moins participé à 1 tour du critérium fédéral et qui n'ont pas été exclus de cette épreuve lors de la saison en cours.

Cette compétition réunit les 16 meilleurs joueurs aux points critérium de chaque catégorie d'âge.

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière suivant le tarif en vigueur du comité.

5-2 : Titres attribués

Les titres décernés en simples sont disputés dans les catégories suivantes, en garçons et en filles :

- 11 ans : Benjamins/Benjamines
- 13 ans : Minimes
- 15 ans : Cadets/Cadettes
- 18 ans : Juniors
- Elites Dames et Elites Messieurs

5-3 : Qualification et déroulement de l'épreuve

Un joueur joue obligatoirement dans sa catégorie d'âge. En fonction de ses points critérium, il peut être sélectionné dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Dans chaque catégorie, les joueurs sont classés par ordre décroissant des points critérium des quatre tours dans un tableau de 16 joueurs.

Les 16 joueurs sont répartis dans quatre poules de 4 participants, avec la restriction suivante : deux joueurs d'une même association ne doivent pas figurer dans la même poule (dans la mesure du possible).

Les joueurs sont ensuite répartis dans un tableau de 16 à simple KO suivant la grille de placement suivante :

Classement	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 ^e	7	8	5	6
3 ^e	11	12	9	10
4 ^e	13	14	15	16

Si le nombre de participants dans une catégorie n'atteint pas 16 joueurs, une formule adaptée sera appliquée.

Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

ANNEXE 1 : BAREME DES POINTS CRITERIUM

Echelon départemental

Division	PR	D1	D2	D3
Elites	E	F	G	H
Juniors	F	G	H	I
Cadets	G	H	I	J
Minimes	H	I	J	K
Benjamins	I	J	K	L
Poussins	J	K	L	M

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2

Si la division comporte plus de 16 joueurs, tous les joueurs au-dessus de 16 marquent les points du 16^{ème}.

Formulaire de choix pour la montée des féminines

CRITERIUM FEDERAL

Montée des féminines de départemental en PRENATIONALE.

Votre victoire dans la catégorie _____ vous donne le droit d'accès dans la même catégorie à la division PRENATIONALE.

Nous attirons votre attention sur le niveau de jeu nécessaire pour évoluer en PRENATIONALE et sur les déplacements qui risquent d'être plus longs.

Si le fait d'accéder à la PRENATIONALE entre dans votre projet sportif, vous serez accueillie avec plaisir en PRENATIONALE. Dans ce cas, vous voudrez bien remplir le document ci-dessous et le remettre au responsable départemental du Critérium (criterium_86@cd86tt.fr) sous 8 jours délai de rigueur.

.....
Je soussignée,

licence N°

Points classement

vainqueur de la catégorie

Dans le département lors du tour n°

du critérium fédéral

Certifie avoir pris connaissance des contraintes liées à la division PRENATIONALE et demande mon accession en PRENATIONALE dans la même catégorie pour le tour suivant.

OUI

NON

Fait le

à

Signature (d'un parent ou de l'entraîneur pour les mineurs)